



SALAIRES GROUPE 2025

dernière proposition de la Direction
le 16 décembre :

Enveloppe globale

2,3 %



Négociation de mesures sociales pour l'augmentation des salaires 2025 des collaborateurs administratifs dans les entités du Groupe AXA (RSG)

Début de la négociation, le 12/11/2024

Avec une 1ère proposition à 1,8%, basée sur :

- Le **ralentissement** de l'inflation (1,13% pour les 12 derniers mois)
- La **dégradation** de la conjoncture
- Les **menaces** réglementaires

le Groupe AXA a d'abord souhaité s'inscrire sous la moyenne nationale du marché (banques, assurances) projetée pour 2025, de **2,2%** (Le Monde 13/12/2024).

La Direction Générale du Groupe réaffirme également sa volonté d'Augmentations Individuelles uniques pour les Cadres.

Certes, la baisse de l'inflation 2024 peut motiver une baisse des Augmentations Générales au profit des augmentations individuelles, indispensables pour récompenser la performance ou maintenir l'équité dans une équipe, plus particulièrement pour l'encadrement et les plus hauts salaires.

Mais ces propositions du début de la négociation ainsi qu'une mesure unilatérale n'étaient pas acceptables pour la CFE-CGC.

Finalisation de la négociation, le 16/12/2024

La **CFE-CGC** a su ramener notre Direction au point d'équilibre, tout en tirant profit du niveau d'inflation qui ralentit, pour :

Sécuriser

- Les salaires des Non-Cadres avec **1,3% d'AG** (+0,2 PTS par rapport à l'inflation 2024), assorti d'un **plancher de 470€**
- Mais aussi ceux des Cadres en classe 5 avec **0,7% d'AG** et un plancher de 300€ qui bénéficiera à 25% des salariés
- Et **0,3% d'AG** pour les Cadres de Classe 6

Rattraper les salaires de tous les **Cadres** par des Augmentations Individuelles significatives cette année (**1,6% CL5, 2% CL6 et 2,3% CL7**). + 2,3% sur tous les variables. Un véritable levier de **hausse** qui jouera prioritairement pour les salariés qui n'ont pas eu d'AI en 2024 et/ou en 2023 et qui de fait, ont subi une forte chute de leur pouvoir d'achat en période de forte inflation, les mesures d'AG significatives pour tous les cadres ces 2 dernières années ne couvrant en moyenne que 50% de la progression de l'indice de référence INSEE.

La **CFE-CGC** sera donc 1ère signataire du projet d'Accord socle que nous avons fait progresser pour la croissance de vos salaires.

* **Si aucune autre Organisation Syndicale ne signe cet accord**, les Directions des entités du Groupe pourront proposer un socle de mesures unilatérales suivantes avec une enveloppe globale ramenée à 2% :

- Non-Cadres: AG 1% (sans plancher) - AI 1%
- Cadres: AI 2%

Les négociations NAO dans les entités seraient donc plus pénalisantes pour les salariés.